

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024 : DELIBERATION N° 200

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.76.01

Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 05 et 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Djilali HADDA - Myriam BERTAUX pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO - Robert PILATO pouvoir à Naguib REFFAS - Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE - Azzedine ZEKHNINI pouvoir à Larrabi RAISS - Inèle GARAH pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S :

Marc DANNEELS - Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville - réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°53 - REMPARTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires,
- R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal et notamment :

- n°21 du 14 mars 2023 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°53 - REMPARTS,
- n°55 du 9 juin 2023 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°53 - REMPARTS,
- n°175 du 13 décembre 2023 relative au réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°53 - REMPARTS,
- n°53 du 12 juin 2024 relative au réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°53 - REMPARTS,
- n°113 du 1^{er} octobre 2024 relative au réajustement de l'autorisation de programme n°53 - REMPARTS,
- n°205 du 20 décembre 2024 relative au vote du Budget Primitif 2025,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 4 décembre 2024,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet :

- à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,
- de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant que par délibération n°175 du 13 décembre 2023, le conseil municipal a décidé de la planification des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°53 comme suit :

Autorisation de programme - Remparts AP N°53 Montant : 9.000.000€				
Année	2023	2024	2025	2026
Crédits de Paiement	152 700,00 €	326 040,00 €	1 900 000,00 €	2 000 000,00 €
Année	2027	2028	2029	2030
Crédits de Paiement	2 000 000,00 €	2 621 260,00 €		

Considérant que par délibération n° 53 du 12 juin 2024, le conseil municipal a décidé de la planification des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°53 comme suit :

Autorisation de Programme - REMPARTS - AP N°53 - Montant : 9 000 000,00 Euros				
Année	2023	2024	2025	2026
Crédits de Paiement	16 174,97 €	326 040,00 €	1 900 000,00 €	2 000 000,00 €
Année	2027	2028	2029	2030
Crédits de Paiement	2 000 000,00 €	2 757 785,03 €	0,00 €	0,00 €

Total AP 53	9 000 000,00 €
-------------	----------------

Considérant que par délibération n° 113 du 1^{er} octobre 2024, le conseil municipal a décidé de la planification des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°53 comme suit :

Autorisation de programme - Remparts AP N°53 Montant : 9.000.000€				
Année	2023	2024	2025	2026
Crédits de Paiement	16 174,97 €	202 008,00 €	1 900 000,00 €	2 000 000,00 €
Année	2027	2028	2029	2030
Crédits de Paiement	2 000 000,00 €	2 757 785,03 €	124 032,00 €	
TOTAL AP/CP	9 000 000,00 €			

Considérant que par la délibération n°XXX du 20 décembre 2024 susvisée, l'adoption du Budget Primitif 2025 a été opérée,

Que de ce fait, il est nécessaire d'ajuster les crédits de paiement pour l'exercice 2025.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 8 votes CONTRE (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPE)

- Approuve et vote le réajustement de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement n°53 - REMPARTS, pour le porter à 9 000 000 €uros.

Autorisation de programme - Remparts AP N°53 Montant : 9.000.000€				
Année	2023	2024	2025	2026
Crédits de Paiement	16 174,97 €	202 008,00 €	362 900,00 €	2 000 000,00 €
Année	2027	2028	2029	2030
Crédits de Paiement	2 000 000,00 €	2 757 785,03 €	1 661 132,00 €	
TOTAL AP/CP	9 000 000,00 €			

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance



Nicolas LEBLANC

[Handwritten signature of Nicolas LEBLANC]

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY

[Large handwritten signature of Arnaud DECAGNY]